



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 décembre 2007 — N° 50

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bergman (D'Arcy-McGee), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 28, 29 et 30 novembre, ainsi que les 4 et 5 décembre 2007, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, et du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 711-20071206)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dubourg (Viau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 315 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le départ de la fourrière Remorquage Météor installée sous l'autoroute Métropolitaine, dans le quartier Saint-Michel à Montréal, et la revitalisation de ce secteur.

(Dépôt n° 712-20071206)

6 décembre 2007

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Reid (Orford) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, et Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux entreprises lauréates des Grands Prix québécois de la qualité, qui ont été remis le 15 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, M. Deschamps (Saint-Maurice), et M. Girard (Gouin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne les 40 ans de la Société d'habitation du Québec et son apport à l'amélioration des conditions de logement des Québécoises et des Québécois, et félicite toutes les personnes qui ont contribué à son succès.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 décembre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et M. Ferland (Ungava) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale salue l'entente de principe historique, signée le 5 décembre dernier entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement du Canada, qui permettra la fusion de certaines institutions publiques et la création du Gouvernement régional du Nunavik ;

QUE l'Assemblée nationale réitère sa volonté de poursuivre les efforts pour favoriser, comme jamais auparavant, le développement socioéconomique des communautés inuites et des résidents du Nord québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Leblanc (Deux-Montagnes), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui se déroule ce 6 décembre, jour du triste anniversaire de Polytechnique ;

QU'à cette occasion, elle s'engage à lutter contre la violence faite aux femmes et à offrir les ressources nécessaires à celles qui ont vécu ou qui ont été témoins de cette violence.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

6 décembre 2007

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 12 et 13 décembre 2007, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Fédération des pourvoies du Québec inc.
- Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles
- Fédération des producteurs de bois du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

6 décembre 2007

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 41, Loi favorisant la transparence dans la vente de l'essence et du carburant diesel ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique.

M. Picard, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de discuter des suites à donner à l'audition du président de la Commission d'accès à l'information pour l'étude des rapports annuels 2001-2002 à 2006-2007, en application de l'article 119.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

6 décembre 2007

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'approuver le document de consultation préparé dans le cadre du mandat d'initiative sur la gestion des matières résiduelles.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

M. Whissell, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 59 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le projet de loi n° 56, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

6 décembre 2007

Adoption du principe

M. Whissell, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 58 est adopté.

M. Whissell, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 58 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 12 h 43, à la demande de M. Whissell, ministre du Travail, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

6 décembre 2007

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 7 décembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 30, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 7 décembre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET